

Conseil d'école n°1 du 18/11/2019
Salle de conférence - 17h / 19h 20
Ordre du jour - 1

- 1- Installation du conseil d'école et désignation des secrétaires de séance.
- 2- Le résultat des élections et présentation des nouveaux membres du conseil d'école
- 3- Recrutement de nouveaux enseignants
- 4- Bilan de la rentrée 2019
- 5- Santé/sécurité
- 6- Questions diverses

Présents : M. Fabrice QUIGNON (proviseur du Lycée Français MLF d'Al Khobar)
M. Mohamed EL BILOUZI (directeur de l'école primaire)

Représentants des parents d'élèves : Mme Samar GHORAYEB, Mme Sandra LAKKIS, Mme Inas OMAR, Mme. Asmaa LADHEM, Mme. Inda BARGAMOU GRAS, Mme. Nagham SULEIMAN, M. Fadi HALLOUN, Mme Ludivine TABOADA.

Représentants des professeurs des écoles : Stéphanie ABBAD, Éric VERGER, Abdallah EL BADRI, Anaïs CAIMAN, Aurélie SAUTER, Christiane BARAKKAT, Diane KOBEISSI, Mona Labban

I. Désignation de la secrétaire de séance

Mme. Samar Ghorayeb accepte de prendre des notes pour le procès-verbal de la présente réunion.

II. Résultat des élections et présentation des nouveaux membres du conseil d'école

GHORAYEB Samar	SAAD Randa (suppléante)
LAKKIS Sandra	NOUEYED Zena (suppléante)
OMAR Inas	GHANDOUR Osmat (suppléante)
LADHEM Asmaa	HOUDA Kamal (suppléante)
BARGAMOU GRAS Inda	ENDAMANAÉ Clarisse (suppléante)
SULEIMAN Nagham	KAFROUNI Toufiq (suppléant)
HALLOUN Fadi	FRANGIEH Ziad (suppléant)
TABOADA Ludivine	BAYLE Audrey (suppléante)

Le conseil d'école comporte 8 titulaires et 8 suppléants. A partir du moment où ces personnes sont élues par les parents d'élèves, elles représentent l'ensemble des parents d'élèves. Les listes n'existent plus.

III. Accueil de nouveaux collègues

Un point a été ajouté par M. EL BILOUZI à l'ordre du jour pendant la réunion : c'est l'accueil de nouveaux enseignants recrutés :

- un professeur de CE2, Mme Morand
- un professeur d'Arabe en primaire et en 6^{ème}, Mme Merhi
- un professeur en GS, Mme Gulkasehian

IV. Bilan de la rentrée 2019

a- Point sur les effectifs

b-

Effectifs constatés au 17/11/2019 :

Cycle 1 (maternelle): 138

Cycle 2 (CP- CE1- CE2) : 153

Cycle 3 (CM1-CM2): 100

Total école primaire : 391

Niveau	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Moyenne par classe
PS	41	2	20,5
MS	49	2	24,5
GS	48	2	24
CP	48	3	16
CE1	53	2	26,5
CE2	52	3	17,3
CM1	54	2	27
CM2	46	2	23
Total	391	18	21,7

- Le travail des professeurs en fin d'année scolaire 2018-2019 a consisté premièrement à répartir les élèves dans les classes. Les professeurs se réunissent en conseil de cycle et en conseil des maîtres et ils proposent une répartition pour l'année suivante. Ce travail est le fruit d'une réflexion dont le principal critère est le bien-être de l'élève. Ils essayent de lui trouver la place où il pourra fournir le travail optimal et dans lequel il va être « performant ».

Une fois que la répartition pédagogique est validée par le proviseur, elle considérée comme définitive et inamovible.

En début, d'année, l'école a rappelé par courrier le cadre de la répartition pédagogique aux parents parce qu'il y a eu beaucoup de demandes de changement de classe.

- Des remarques ont été données au niveau des grands effectifs au niveau de la CE1 et de la CM1 (27 élèves/classe). Le nombre n'est pas idéal mais il n'est pas anormal. Les niveaux CE1 et CM1 ont été fermés à cause des grands effectifs dans ces classes. L'accès à l'école a été refusé pour plusieurs familles arrivant de l'étranger du système français demandant l'inscription dans ces 2 classes.

- Ouverture d'une troisième classe en CP en Octobre 2019 : c'est le seul changement qui a eu lieu. Il était prévu d'avoir 2 classes (total 42 élèves) mais l'effectif est arrivé à 54.

En France, un effort important est fait pour ce niveau. C'est une politique nationale pour essayer de faire en sorte que ces classes soient allégées dans le but d'un apprentissage correct des fondamentaux.

- Comment on détermine une structure :

➤ D'abord c'est un travail qui se met en place dès le mois d'octobre avec des statistiques listées sur les entrées et les sorties annuelles.

L'année dernière il y a eu 115 départs et 88 arrivées.

Les 2 dernières années le nombre d'arrivées est inférieur au nombre de départs. Il suffit de quelques élèves pour que l'école passe en-dessus ou en-dessous du seuil de confort d'une classe. Il convient d'agir en termes de prudence, certes il y a le confort des élèves par classe mais il y a aussi la viabilité de l'établissement qui se finance uniquement par les frais d'écolage.

Tout l'enjeu de l'année suivante c'est d'être le plus proche de la prévision pour tomber à peu près dans la bonne structure.

- Ensuite on fait une 1^{ère} évaluation en février mais qui n'est pas fiable, parce qu'entre février et septembre beaucoup de gens perdent leur contrat.
- Les difficultés rencontrées en Arabie viennent de 2 facteurs :
 - la saoudisation → d'où le départ de plusieurs familles
 - un établissement toujours en mouvement (des départs et des arrivées permanents au cours de l'année)

c- Présentation des dispositifs :

Dispositifs mis en place :

- **APC** : Activité pédagogique complémentaire à destination d'un public désigné et avec l'accord des familles. C'est le professeur de la classe qui selon un besoin pédagogique dans sa classe, va proposer à tel ou tel élève de venir cette heure en plus pour travailler des compétences ou des difficultés particulières. Les APC peuvent être encadrées par un autre professeur et dépendent des projets menés en classe sur le niveau ou dans le cycle.
- **Appuis** : Organisation interne à l'école qui permet de libérer un professeur de sa classe désignée et d'intervenir dans une autre classe en binôme avec un autre professeur pour encadrer un projet particulier, un enfant en difficulté ou une compétence particulière. Les appuis concernent tous les élèves sur le temps scolaire. C'est un travail interne qui ne fait pas l'objet d'une information particulière.
- **Aide aux devoirs** : L'aide aux devoirs est organisé sur la base d'une activité périscolaire payante. Les groupes sont restreints ; ils font leurs devoirs avec un professeur. Les professeurs soumettent à la famille une proposition (l'enfant a des difficultés à travailler seul, ou les parents ne peuvent pas aider l'enfant parce qu'ils ne parlent pas le Français etc...).
- **Activités périscolaires** : Système d'accueil facultatif et payant. Les activités périscolaires ont lieu, par définition, en dehors du temps scolaire et sont encadrés par des personnels qui peuvent être autres que des personnels de l'école.

Il y a eu d'abord appel à la candidature ; toute personne qui voulait encadrer l'activité faisait une proposition (artistiques, sportives, culturelles...). Ensuite la mise en place des activités périscolaires fait l'objet d'une campagne d'inscription. L'école propose les activités aux familles et valide les inscriptions selon les places disponibles.

Cette année la campagne d'inscription a eu lieu tard et devait être rapide mais l'information est passée. Il y a 100 inscrits. Les gens ont reçu les documents d'inscription.

Au-delà de l'enseignement classique les professeurs travaillent aussi par projet. Le projet de classe n'est pas une obligation, c'est une action pédagogique, une campagne de classe à l'initiative d'un professeur, menée à l'échelle de sa classe, du niveau, du cycle ou de l'école.

A ce jour, les collègues travaillent sur :

- **Rallye de lecture** : les enfants aiment lire. L'objectif c'est de leur donner un objet adapté. Les enfants lisent ce qu'ils veulent et ensuite ils ont une application sur internet où ils doivent aller répondre à des questions. Ils ont tous des félicitations et des diplômes.
- **One** : Il s'agit d'un outil pédagogique que l'on souscrit par enfant. Il est créé un compte par élève. Les parents veilleront à consulter le cahier de liaison pour prendre connaissance des identifiants et connexion. Cet outil permet la communication entre le professeur et ses élèves. Il permet aussi d'éduquer et sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des réseaux sociaux. One est un outil de classe, les informations qui y sont partagées ne sont visible que par la classe, le professeur et la direction. Les enfants ont accès aux cahiers de textes, ils apprennent à manier les outils numériques en intégrant des vidéos, des images ou en faisant des textes, ça permet de même aux enseignants d'apporter des ressources pédagogiques supplémentaires. Il est pratique pour la continuité en cas d'absence. One sera ajouté sur le site de l'école.
- **CCN (classe culturelle et numérique)** : ceci concerne le cycle 3 et plusieurs écoles du réseau MLF qui travaillent sur le même projet. Il y a actuellement 139 écoles à la mission laïque et il y a une centaine d'écoles qui ont la possibilité de faire cet échange. C'est cadré par un professionnel. Notre école a choisi les contes. Un conteur professionnel nous donne une consigne toutes les trois semaines. Pendant quelques semaines cette consigne est exploitée en classe. A la fin il y aura une production commune des autres écoles participantes.
- **Fête de l'école maternelle** : fête qui aura lieu en décembre comme c'est la tradition dans les écoles française
- **30 ans de la CIDE (convention internationale du droit de l'enfant)** : elle date de Novembre 1989. C'est un travail d'éducation morale et civique. On apprend aux enfants leurs droits et leurs

devoirs. Il s'agit d'un travail purement scolaire dans un premier temps et dans un deuxième temps d'une exposition pour les parents.

V. Santé/ Sécurité

a- Point sur le règlement intérieur

Le règlement intérieur est un texte qui est cadré par la loi en France.

- **Texte normatif** : Il définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. Il rappelle les principes fondamentaux du service d'éducation du LFIK. Par exemple, il détermine les modalités d'application de l'obligation d'assiduité. Il rappelle l'obligation de présence et l'heure d'arrivée en classe. Il sert de fondement aux décisions de l'équipe de direction.
- **texte éducatif** : il est signé par les familles, il est utilisé à l'école pour faire les règles de vie. Le règlement intérieur place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté, en le rendant progressivement responsable de ses comportements. Sa mise en œuvre est étroitement liée à l'action pédagogique de l'école.
- **texte informatif** : il précise les droits et les obligations de membres de la communauté éducative et explicite le fonctionnement de l'école. En cela, il constitue aussi un outil d'information permettant de faciliter la communication entre tous les membres de la communauté éducative.

b- Quelques points importants du règlement intérieur du LFIK : un courrier a été envoyé au début de l'année aux parents pour rappel

1- L'Article 2 a été rappelé :

- Les horaires : l'enseignement commence à 7h45.
- Les retards : en maternelle la séance d'apprentissage dure 20 minutes. Un enfant qui arrive à 8h30, rate une à deux séances. Il est important que l'enfant soit à l'heure. Cela permet à l'enfant de passer de l'état d'enfant à celui d'élève.
Les retards perturbent le fonctionnement de la classe. Pour le bien de l'enfant et pour la continuité de son apprentissage il faut être à l'heure.
En cas de retard passer par le bureau de secrétariat. Aucun enfant ne sera accepté en classe sans billet de retard.
- Les absences : informer l'école en cas d'absence.
- La santé : ne pas ramener les enfants malades à l'école.
En cas de suspicion de poux les parents seront informés par rayon d'action.

2- L'Article 6 : code vestimentaire :

A ce jour, le règlement intérieur - signé par tous - impose un code vestimentaire (T-shirt blanc et short/pantalon bleu). Y déroger ne relève pas de la compétence du directeur ni du conseil d'école. Le code vestimentaire doit donc être respecté. La majorité des familles respectent le code. L'enfant n'est pas puni s'il ne respecte pas le règlement mais on lui explique qu'il n'est pas habillé correctement.

3- L'Article 7 : la sécurité

- a-** Exercices réguliers : exercices d'évacuation d'incendies, test des alarmes etc.
- b-** Affichage dans les classes et les espaces communs des plans d'évacuation.
- c-** PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : il définit le comportement à suivre en cas d'intrusions, d'attaques, d'accidents chimiques ou pétrochimiques, d'intempérie et de catastrophes naturelles.

En cas d'intempérie les enfants sont en sécurité à l'école. Il vaut mieux que les enfants restent à l'école, sauf information de la part de celle-ci.

Les portes bleues de l'école sont fermées pendant l'horaire scolaire. Les visiteurs peuvent uniquement passer du côté de l'agent de sécurité.

En dehors du temps scolaire, les élèves que seraient dans l'établissement sont sous la responsabilité des familles. L'établissement n'est pas garants de leur sécurité.

Réponses obtenues aux « questions diverses » :

- **Q :** Arabe 1^{ère} langue : ne pas diminuer le nombre d'erreurs :
R : L'école affirme qu'il n'est pas prévu de diminution du volume horaire de l'enseignement de l'arabe. C'est le conseil d'établissement qui décide de changer le règlement à ce niveau. Il serait impossible d'augmenter le nombre d'heures parce que ça sera au détriment des autres apprentissages. Les parents seront informés en cas de modification du projet d'établissement et des politiques d'enseignement.
- **Q :** Anglais 1^{ère} langue : procéder à une meilleure évaluation du niveau des élèves en début d'année pour les placer dans les sous-groupes qui leur conviennent mieux :
R : Un élève qui arrive est évalué en Arabe et en Anglais et ensuite le professeur émet son avis pour placer l'élève. Nous devons aussi prendre en compte la volonté des parents pour prendre la meilleure décision pour l'élève.
Il y a forcément des différences de niveaux dans les groupes mais le professeur met en place des dispositifs pour permettre aux moins performants d'avancer et aux plus performants d'évoluer. En Arabie l'élève est obligé d'apprendre l'Arabe au moins pour 2 h/semaine.
- **Q :** Tickets pour les toilettes : les enfants s'empêchent de passer aux toilettes d'où risque d'infections et de complications.
R : Il est prévu dans la journée 3 temps - 7h30→7h45, 9h→30, 11h→11h30- pour tous les besoins. En dehors de ce temps, l'élève qui passe aux toilettes est sans surveillance. Donc c'est

une question de sécurité. Il n'y a pas de politique d'établissement quant aux récompenses pour se retenir de passer aux toilettes, mais il est mieux que l'enfant sorte le moins possible de sa classe.

Les cas de maladies sont signalés et pris en compte par les enseignants.

- **Q** : Problèmes de sécurité constatés au niveau des installations :
 - **Q** : Electricité dans les classes : beaucoup de câbles ont été observés par terre.
R : Les agents sont informés et les travaux, quand ils étaient nécessaires, sont faits.
 - **Q** : Accidents à cause de la mauvaise maintenance de la piscine.
R : La piscine n'appartient pas à l'école. Un seul accident a été noté. Un enfant s'est blessé le pied avec un joint. Le directeur ne pense que nous puissions parler de mauvaise maintenance ou de danger.
 - **Q** : Cours de récréation dangereuses
 - **R** : Il n'y a pas d'obstacles dangereux dans la cour.

- **Q** : Précautions climatiques :
 - **Q** : offrir un abri climatisé pendant les récréations en période de forte chaleur.
R : la BCD, la cafétéria, la salle polyvalente et la salle de motricité sont ouvertes pour que les enfants fassent leur récréation et certains professeurs restent avec leurs élèves dans les classes.
 - **Q** : Procédure d'information des parents et d'évacuation des élèves en case de fortes pluies.
R : sujet abordé au point V-b-2 : un mail sera circulé aux parents.

- **Q** : Effectifs élevés dans les classes (près de 30 élèves dans certaines classes) : quelles solutions à moyen/long terme ? Pourquoi ne pas ouvrir de nouvelles classes à certains niveaux comme cela a pu être fait en CP ?
R : Point abordé dans la partie IV-a en détails.

- **Q** : Modifier l'accès à One pour le rendre plus pratique : offrir un accès par nom de parent comme Pronote au lieu d'un accès par nom d'élève.
R : point abordé dans IV.b

- **Q** : les enfants se plaignent de la climatisation qui est très froide dans la plupart des classes.
R : l'action est prise par l'infirmière qui fait le tour des classes et qui explique et vérifie la température. L'infirmière participe à cette campagne. Le problème parfois c'est l'écart de température entre dehors et dedans.

- **Q** : Prévenir les parents par mail en cas d'absences longues des professeurs.
R : les parents sont prévenus en cas de rupture de continuité. Les parents ne sont pas informés au cas où il y a des courtes périodes de remplacements.

- **Q** : Dans le cadre de la dématérialisation de la communication : clairement informer les parents qu'ils n'ont pas forcément besoin d'imprimer un papier (ex : la fiche des activités périscolaires) pour répondre, mais peuvent le faire par mail :
R : Ceci va être organisé dans les prochaines communications

- **Q** : Nutrition : pas de junk food à la cafétéria + ne pas permettre aux enfants d'amener des bonbons qu'ils distribuent parfois aux autres enfants.
R : Ça va être discuté dans le conseil d'établissement. Pas d'équipement dans la cafétéria.
 Un contrat est fait avec un prestataire et renouvelé chaque année.
 Le menu comporte des fruits, des salades, des plats chauds etc. et n'inclue pas les junk food. En maternelle les friandises sont interdites.

 - **Q** : Code couleur
R : point discuté en V-b-2

 - **Q** : Plainte de certains parents au sujet du niveau de français, du niveau de courtoisie avec les élèves et de l'absence de déontologie de certains professeurs. Tenue vestimentaire de certains enseignants jugée peu correcte.
R : un professeur a porté des sandales parce qu'il a été opéré. Au niveau de la tenue lorsque certains parents observent une tenue incorrecte il faut revenir au proviseur et non aux membres du conseil d'école. Le ministère française a inscrit dans la loi la notion de bienveillance en 2012 et a été fortement rappelée dans les programmes de 2015 et 2016 ; un professeur qui manquerait de bienveillance ne serait pas professionnel.
 Les rapports d'inspection et des visites des directeurs et des proviseurs mettent en relief le degré de compétence des professeurs.

 - **Q** : Inquiétude de certains parents quant au niveau général du lycée.
R : Très bons résultats au Brevet et au Bac avec un taux de mentions l'année dernière au Baccalauréat qui est le meilleur dans la zone. Les sujets des examens viennent d'ailleurs et sont les mêmes sujets partout dans la région. Plus de 60% de nos élèves depuis 3 ans sont orientés vers 'la France en postbac et ils réussissent.
 Les évaluations nationales de CE1 de l'année précédente ont placé nos élèves comme les premiers dans la zone.
- Le projet d'établissement est sur le site internet : c'est une préoccupation majeure de l'établissement qui dure depuis au moins 10 ans. Le premier élément qui est demandé par le projet c'est améliorer et maintenir la compétence de la langue française.
- **Q** : Demande de transparence par rapport aux critères de constitution de classe.
R : point discuté en IV-a

 - **Q** : Améliorer la visibilité pour les parents sur le travail des enfants :
R : Ceci dépend du fonctionnement de la classe. Il y a un principe qui est fondamental dans le fonctionnement et c'est la liberté du professeur de disposer de sa classe comme lui il le trouve convenable. Il n'y a pas de contraintes dans ce sens : par contre le parent est libre d'aller rencontrer le professeur et demander des informations.

 - L'adresse des parents Al-Khobar qui figure sur le site a été perdue et une demande de la remplacer par une nouvelle est acceptée.